GRAND CONSEIL **QUE 2240-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 29 octobre 2025

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Lionel Dugerdil : Violences contre les intervenants « feux bleus »

En date du 26 septembre 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La violence verbale et physique de notre société se reflète tout particulièrement dans les agressions dont sont victimes certains professionnels. En effet, personne n'échappe à la violence ni même les hommes et les femmes sur le terrain dont les missions sont de porter assistance. En sillonnant nos rues, ces derniers subissent en premier lieu la violence endémique de la société. Ces inacceptables violences passent souvent sous le radar, car certaines victimes renoncent à les signaler.

Chez notre voisin français, dans le département de la Haute-Savoie notamment, des agressions délibérées et d'une violence extrême se sont produites à l'encontre de soldats du feu. Les professionnels de la santé, comme les médecins et les ambulanciers, sont amenés à gérer des situations toujours plus délicates au quotidien.

Dans le canton de Vaud, un récent état des lieux des violences contre les intervenants « feux bleus » (policiers, pompiers, ambulanciers) montre un quasi-doublement des agressions entre 2016 et 2024, allant de l'insulte aux menaces de mort sans oublier les lésions corporelles. Un projet visant à mieux protéger les employés des violences au travail y est en cours de développement.

Mes questions sont les suivantes :

1. ***Genève dispose-t-elle de données relatives aux agressions commises contre les intervenants « feux bleus » ?***
2. ***Par rapport au canton de Vaud, comment ont évolué chez nous ces violences ?***
3. ***Un projet visant à mieux protéger les employés de l'Etat face aux violences est-il à l'étude ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

1. ***Genève dispose-t-elle de données relatives aux agressions commises contre les intervenants « feux bleus » ?***

En premier lieu, il convient de préciser que le terme « feux bleus » ne constitue pas une notion juridique et que Genève ne dispose pas, à ce jour, de monitoring centralisé en lien avec cette problématique, bien que certains services tiennent un registre interne.

Cela étant, parmi ces derniers, plusieurs envisagent de renforcer le recensement, notamment via des outils dédiés.

Par convention, la police a sélectionné l'article 285 du code pénal suisse (CPS - violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires) afin de répertorier ce genre d'événement dans la statistique policière de la criminalité (SPC). Néanmoins, ces données ne reflètent pas la réalité des violences commises contre l'ensemble des intervenants « feux bleus », notamment dans la mesure où elles ne concernent que les fonctionnaires et qu'un seul type d'infraction.

S'agissant de la typologie des fonctionnaires concernés, dont le détail n'est pas systématiquement saisi lors du traitement d'un événement, outre les membres de l'administration cantonale, figurent également d'autres personnels de la sécurité, à savoir les agentes et agents des polices municipales, de l'office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) et de la police des transports CFF (TPO).

Parmi ces fonctionnaires, sur les données répertoriées de 2016 à 2024, les membres de la police cantonale genevoise représentent, en moyenne, près de 55 % des 211 infractions à l'article 285 CPS enregistrées en moyenne sur cette période.

S'agissant des sapeurs-pompiers, à savoir le groupement intercommunal de défense incendie (Groupement SIS), la fédération genevoise des sapeurs-pompiers (FGSP) et le service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (SSLIA), d'une manière générale ces corps ne tiennent pas de statistiques relatives à cette problématique.

De rares cas sont annoncés à la hiérarchie ou mentionnés dans les rapports d'intervention, mais pas de manière systématique.

Enfin, en ce qui concerne le personnel médical, les données disponibles montrent peu d'agressions physiques ; par contre des violences verbales persistantes, souvent sous-déclarées.

2. Par rapport au canton de Vaud, comment ont évolué chez nous ces violences ?

Relevons tout d'abord qu'il est difficile de comparer les cantons de Genève et de Vaud, dont les configurations géographiques et l'organisation, entre autres en ce qui concerne la police, sont très différentes.

Néanmoins, en consultant les données extraites de la statistique policière de la criminalité (SPC) de ces deux cantons, il appert que le canton de Vaud a subi une importante augmentation des cas de violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (285 CPS) entre 2023 et 2024. Ainsi, si les cantons de Genève et Vaud ont enregistré respectivement 191 et 192 cas en 2023, ce sont 204 et 320 cas qui ont été répertoriés dans la SPC 2024.

En parallèle, en 2023 et 2024, toutes interventions confondues, la police cantonale genevoise a répertorié 972 et 1297 usages de la contrainte, au cours desquels 74 et 70 policières et policiers et agentes et agents de sécurité (ASP) armés ont été blessés.

Pour le personnel médical, globalement, la situation à Genève apparaît comparable à celle du canton de Vaud. Les violences, surtout verbales, restent stables et sous-déclarées, malgré une perception d'augmentation liée à une meilleure sensibilisation. Les agressions physiques demeurent rares et concernent principalement des contextes psychiatriques ou liés à l'alcool et à la consommation de substances psychotropes.

3. Un projet visant à mieux protéger les employés de l'Etat face aux violences est-il à l'étude ?

Un projet d'harmonisation du suivi des violences est envisagé, par un outil cantonal et une sensibilisation accrue au signalement. Cette thématique sera intégrée au projet de fiche d'intervention numérique pour mieux documenter et prévenir les incidents. D'ici là, une vigilance particulière est maintenue afin d'assurer la sécurité du personnel des patients.

Par ailleurs, des mesures concrètes sont déjà en place. En effet, le personnel de l'Etat de Genève peut, dans le cadre de l'offre de formation interne, suivre la formation « Prévenir et gérer les comportements agressifs ». Différents offices et services sollicitent également régulièrement le service de développement professionnel pour bénéficier d'accompagnements dédiés à la prévention et à la gestion des comportements agressifs.

Le service de prévention et de santé au travail vient de lancer en septembre dernier la nouvelle Politique de prévention et de gestion des risques psycho-sociaux (RPS) au sein de l'Etat, dont les violences envers les fonctionnaires sont un des thèmes phares. De plus, il offre, en cas d'agression et sur demande, un soutien psychosocial d'urgence via la Care Team.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :	Le président :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI	Thierry APOTHÉLOZ